



Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

S/26136
22 juillet 1993
FRANCAIS
ORIGINAL : RUSSE

LETTRE DATEE DU 22 JUILLET 1993, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL
DE SECURITE PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DE L'AZERBAIDJAN AUPRES
DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

J'ai l'honneur de vous informer que les forces armées arméniennes poursuivent l'offensive qu'elles ont lancée le 21 juillet contre la ville d'Agdam. Des combats se déroulent actuellement à la périphérie de la ville. Les banlieues ouest de Chukhurmekhle et d'Ahmedavar sont passées sous le contrôle d'unités armées arméniennes. L'artillerie arménienne soumet la ville d'Agdam à des tirs d'artillerie et de roquettes, tirant également en direction de l'intérieur et bombardant les routes menant à Agdam.

D'après les informations communiquées par les autorités locales, les bombardements d'hier ont fait 40 morts et plus de 100 blessés parmi la population civile. La ville a subi des dégâts considérables.

Les nouvelles répandues par la partie arménienne au sujet d'une prétendue attaque de l'armée azerbaïdjanaise contre Askeran et de tirs en direction de la ville de Khankendi s'inscrivent dans le cadre d'une campagne de désinformation qui vise à justifier ses actes d'agression flagrante contre des territoires se trouvant au-delà des limites de la partie montagneuse du Karabakh.

Tôt ce matin, les forces arméniennes, à l'aide de blindés sont passées à l'offensive au nord d'Agdam à partir de la localité occupée de Chullu, de même que dans le nord du Karabakh. Elles ont, là, occupé une hauteur en direction de la ville de Tereter. Au sud du Karabakh, des villages des districts de Djebraïl et Fizouli ont été bombardés.

Les villages de Mormor et de Novoivanovka du district de Kedabek (République d'Azerbaïdjan) ont en même temps été la cible de tirs d'artillerie à partir du district arménien de Krasnoselo.

Le fait que les forces arméniennes armées ont lancé leur vaste offensive le 20 juillet, jour où les Arméniens du Haut-Karabakh devaient décider d'accepter ou non les mesures d'urgence proposées par la CSCE, et notamment le plan relatif au retrait de leurs forces du district de Kelbadjar, témoigne des véritables objectifs qu'ils poursuivent dans le conflit et de leur refus obstiné de s'orienter vers un règlement pacifique.

La partie azerbaïdjanaise, convaincue que les agissements des forces armées arméniennes constituent une violation flagrante des dispositions de la Charte des Nations Unies, lance un appel à l'ONU et à la communauté mondiale pour

qu'elles prennent toutes les mesures à leur disposition afin d'empêcher une extension de l'agression arménienne armée contre la République azerbaïdjanaise.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

Veillez agréer, Monsieur le Président, les assurances de ma très haute considération.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent

(Signé) Hassan A. HASSANOV
